

Compte rendu de la séance du mercredi 27 juillet 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie ROUSSON

Ordre du jour:

- Station d'épuration de Bar.
- Peintures salle des fêtes.
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

CONSULTATION POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES ET PLUVIALES ET L'ETUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE BAR. (DE 2022 028)

Monsieur le Maire expose que le réseau d'assainissement collectif du village de Bar ainsi que la station d'épuration de Bar présentent des caractères de non-conformité. Il est constaté que l'état ou le fonctionnement des équipements n'est pas optimal ou que des mauvais branchements au réseau des eaux usées collectent une grande quantité d'eaux pluviales. Outre l'impact non négligeable sur les performances de la station d'épuration, cette dernière âgée de plus de 32 ans nécessite la réalisation d'une étude préalable à sa reconstruction.

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil municipal de la nécessité pour la commune de lancer une consultation suivant les pièces de marché public proposées par son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Aveyron Ingénierie, pour diagnostiquer le système d'assainissement et établir un programme d'actions hiérarchisées sur le système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
- Propose de lancer au cours du mois d'août 2022, une consultation pour la passation d'un marché public de prestations intellectuelles afin de missionner un bureau d'études spécialisé.
- Indique que l'estimation prévisionnelle de l'opération atteint la somme de 45 000 € HT, ce qui implique une procédure de marché adaptée et la publication de l'avis d'appel à la concurrence pour le marché de manière dématérialisée via une plateforme de marchés publics (SMICA).
- Précise que l'étude diagnostique est potentiellement éligible au dispositif d'aides financières du 11^e programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50% maximum et du programme d'aides « eau-transition écologique » du Département de l'Aveyron à hauteur de 20 % maximum.
- Demande l'autorisation du Conseil municipal pour inscrire la dépense au budget, solliciter les partenaires financiers et lancer la procédure de marché public.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de l'étude,
- Sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de l'Aveyron pour la réalisation de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales et de l'étude préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration de Bar,
- Approuve le lancement de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales et de l'étude préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration de Bar,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement du marché en procédure adaptée conformément au code de la commande publique, ainsi qu'à tous les documents associés à cette opération.

Fait et délibéré à BOR ET BAR les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ET ETUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE BAR (DE 2022 029)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que l'étude préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration peuvent bénéficier d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il rappelle la consultation qui va être lancée concernant cette opération ainsi que le coût estimatif de cette dernière qui s'élève à 44 800,00 € HT soit 53 760,00 € TTC.

Le montant éligible s'élevant à 38 820,00 € HT, il propose d'établir un plan de financement prévisionnel en attendant le résultat de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

	Montant HT
Coût prévisionnel études	44 800,00 €
Montant éligible	38 820,00 €
Subvention Conseil Départemental (20 %)	7 764,00 €
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %)	19 410,00 €
Autofinancement commune	17 626,00 €
TOTAL	44 800,00 €

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré à BOR ET BAR les jour, mois et an susdits.

Le Maire,